



Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le 05/04/2024  
ID : 031-200076883-20240326-20240303-DE

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-03	19 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Compte Administratif EAU 2023
--------------------------	-------------------------------

### Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Compte Administratif EAU 2023

Monsieur le Président expose les conditions d'exécution de l'exercice 2023.

Vu l'approbation du Compte de Gestion Eau 2023 dressé par la Comptable public,

Vu le Compte Administratif Eau 2023 dont les résultats globaux en Euros s'établissent comme suit :

## SIE COTEAUX DU TOUCH - Budget Eau - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	11 329 927,28	G	11 799 032,21	G-A	469 104,93
	Section d'investissement	B	5 052 992,32	H	5 429 216,23	H-B	376 223,91

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	1 150 325,76	(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 300 492,71	(si déficit)	(si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	16 382 919,60	Q=	20 679 066,91	=O-P	4 296 147,31
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	
		E	0,00	F	820 468,77	=E+F	820 468,77
		K	0,00	L	0,00	=K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	11 329 927,28	= G+I+K	12 949 357,97		1 619 430,69
	Section d'investissement	= B+D+F	5 873 461,09	= H+J+L	7 729 708,94		1 856 247,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 203 388,37	= G+H+I+J+K+L	20 679 066,91		3 475 678,54

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Georges DUPUY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, met au vote le Compte Administratif Eau 2023.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif Eau 2023.

Ainsi fait et délibéré.

Rieumes, le 26 mars 2024

Pour le Président empêché,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président.





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240304-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-04	19 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Compte de Gestion EAU 2023
--------------------------	----------------------------

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlene BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

**Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain** : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Compte de Gestion EAU 2023

ID : 031-200076883-20240326-20240304-DE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la section EAU de l'exercice 2023 ;

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif de l'exercice 2023 de la section EAU et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats de la section EAU, le compte de gestion de la section EAU dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour la section EAU ;

Considérant que toutes les opérations sont définitivement closes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 de la section EAU,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la section EAU dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré.

Ricumes, le 26 mars 2024

Pour le Président empêché,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président.





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240305-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-05	19 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Affectation des résultats EAU 2023
--------------------------	------------------------------------

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240305-DE



31299 Code INSEE	SIE COTEAUX DU TOUCH Budget Eau	2023
---------------------	------------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 73  
Nombre de membres présents : 43  
Nombre de membres exprimés : 42  
VOTES :  
Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	469 104,93
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 150 325,76
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 619 430,69</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	2 676 716,62
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-820 468,77
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>1 619 430,69</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 619 430,69
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

A Rieumes, le 26/03/2024



P.7B



# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240306-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-06	16 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Budget Primitif EAU 2024
--------------------------	--------------------------

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Cœur de Garonne).

**Objet de la délibération****Budget Primitif EAU 2024**

Vu la délibération numéro 2024-03-01 du 12 mars 2024 par laquelle le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération numéro 2024-03-03 du 26 mars 2024 approuvant le Compte Administratif Eau de l'exercice 2023,

Vu la délibération numéro 2024-03-05 du 26 mars 2024 affectant les résultats de l'exercice 2023,

Monsieur le Président expose le Budget Primitif Eau comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	12 122 000.00 €	14 066 000.00 €
<b>Investissement</b>	9 295 000.00 €	9 295 000.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	21 417 000.00 €	23 361 000.00 €

Monsieur le Président, met au vote le Budget Primitif Eau 2024 et précise qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif Eau 2024.

Ainsi fait et délibéré,  
Rieumes, le 26 mars 2024  
LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le 04/04/2024  
ID : 031-200076883-20240326-20240307-DE

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-07	19 mars 2024	04 AVR. 2024

Objet de la délibération	Effacement de créances EAU pour surendettement
--------------------------	--

### Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAACK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID : 031-200076883-20240326-20240307-DE

**Objet de la délibération**

**Effacement de créances EAU pour surendettement**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Trésorerie de Carbonne a fait parvenir au Syndicat deux courriers suite aux commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant Eau
1	17/01/2023	LABASTIDE CLERMONT	3 160,51
2	01/04/2022	MONDAVEZAN	401,74
3	15/11/2023	SAINT-LYS	422,62
4	15/11/2023	SAINT-LYS	999,43
5	25/08/2022	FONSORBES	257,62
TOTAL			5 241,92

Ces dettes, pour un montant total de 5 241.92 euros TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 5 241.92 €TTC.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 26 mars 2024

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240308-DE

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-08	19 mars 2024	04 AVR. 2024

Objet de la délibération	Provision pour dépréciation de créances EAU
--------------------------	---

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

Besler  
Levallois

ID : 031-200076883-20240326-20240308-DE

Objet de la délibération

Provision pour dépréciation d

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provisions pour dépréciations de créances, en vertu du principe comptable de prudence.

Le montant de la dépréciation est calculé selon un pourcentage appliqué à l'état des restes à recouvrer (RAR) de plus de deux ans. Le pourcentage appliqué étant de 15 % et le montant des RAR correspondant étant de 858 109 € au 31/12/2023, la provision est égale à 128 716 €.

Les provisions des budgets primitifs 2022 et 2023, 96 000 € et 70 000 € pour rappel, viennent en déduction de ce montant de 128 716 € pour le budget primitif 2024.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de constituer une provision au compte D6817 arrondie à 1 000 € et une provision au compte R7817 arrondie à 1 000 € sur le budget EAU 2024.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** l'ouverture d'une provision pour dépréciation de créances au compte D6817 du budget eau pour un montant de 1 000 € et au compte R7817 pour un montant de 1 000€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 26 mars 2024

Le Président,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240309-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-09	19 mars 2024	04 AVR. 2024

Objet de la délibération	Admissions en non valeur - Budget EAU.
--------------------------	--

**Séance du 26 mars 2024**

**L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysyies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

**Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain** : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Manon BRETAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID : 031-200076883-20240326-20240309-DE

Objet de la délibération

Admissions en non valeur - Budget EAU.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les poursuites des débiteurs des créances eau, engagées par Monsieur le Receveur Syndical, s'étant avérées inopérantes, il y a lieu de prononcer en non valeur ces recettes pour un montant de 19 697,20 € TTC.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'admission en non valeur des recettes non recouvrées et dont les poursuites de Monsieur le Receveur Syndical ont été inopérantes pour un montant de 19 697,20 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 26 mars 2024

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240310-DE

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-10	19 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2023
--------------------------	--

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

**Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain** : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Compte Administratif ASSAI



Monsieur le Président expose les conditions d'exécution de l'exercice 2023.

Vu l'approbation du Compte de Gestion Assainissement 2023 dressé par le Comptable public,

Vu le Compte Administratif Assainissement 2023 dont les résultats globaux en Euros s'établissent comme suit :

## SIE COTEAUX DU TOUCH - Budget Assainissement - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 920 665,14	G 1 960 954,70	G-A 40 289,56
	Section d'investissement	B 2 140,14	H 7 538,00	H-B 5 397,86

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 758 768,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 51 780,47 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 922 805,28	Q= G+H+I+J 3 779 042,14	=Q-P 1 856 236,86

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 920 665,14	= G+I+K 3 719 723,67	1 799 058,53
	Section d'investissement	= B+D+F 2 140,14	= H+J+L 59 318,47	57 178,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 922 805,28	= G+H+I+J+K+L 3 779 042,14	1 856 236,86

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Georges DUPUY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, met au vote le Compte Administratif Assainissement 2023.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif Assainissement 2023.

Ainsi fait et délibéré.

Rieumes, le 26 mars 2024

Pour le Président empêché,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président.





Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240311-DE

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-11	19 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2023
--------------------------	---------------------------------------

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

**Objet de la délibération**

**Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2023**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la section ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023 ;

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif de l'exercice 2023 de la section ASSAINISSEMENT et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats de la section ASSAINISSEMENT, le compte de gestion de la section ASSAINISSEMENT dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour la section ASSAINISSEMENT ;

Considérant que toutes les opérations sont définitivement closes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 de la section ASSAINISSEMENT,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la section ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa

Ainsi fait et délibéré.

Rieumes, le 26 mars 2024

Pour le Président empêché,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président.





Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240312-DE

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-12	19 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Affectation des résultats ASSAINISSEMENT 2023
--------------------------	---

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

ATB

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 031-200076883-20240326-20240312-DE

31299

Code INSEE

SIE COTEAUX DU TOUCH

Budget Assainissement

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de membres exprimés :

VOTES :

Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 289,56
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 758 768,97
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 799 058,53</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	57 178,33
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>1 799 058,53</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 799 058,53
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le 26 MARS 2024



PMB



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240313-DE

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	44

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-13	16 mars 2024	05 AVR. 2024

Objet de la délibération	Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2024
--------------------------	-------------------------------------

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 44** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

**Objet de la délibération****Budget Primitif ASSAINISSE**

Vu la délibération numéro 2024-03-02 du 12 mars 2024 par laquelle le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération numéro 2024-03-10 du 26 mars 2024 approuvant le Compte Administratif Assainissement de l'exercice 2023,

Vu la délibération numéro 2024-03-09 du 26 mars 2024 affectant les résultats de l'exercice 2023,

Monsieur le Président expose le Budget Primitif Assainissement comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	2 206 000.00 €	3 747 000.00 €
<b>Investissement</b>	65 278.33 €	65 278.33 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 271 278.33 €	3 812 278.33 €

Monsieur le Président, met au vote le Budget Primitif Assainissement 2024 et précise qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif Assainissement 2024.

Ainsi fait et délibéré,  
Rieumes, le 26 mars 2024.  
LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240314-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	44

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-14	19 mars 2024	04 AVR. 2024

Objet de la délibération	Effacement de créances ASSAINISSEMENT pour surendettement
--------------------------	---

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 44** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

**Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain** : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240314-DE



Objet de la délibération

Effacement de créances ASSAINISSEMENT pour surendettement

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Trésorerie de Carbone a fait parvenir au Syndicat deux courriers suite aux commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant Ass
1	17/01/2023	LABASTIDE CLERMONT	355,80
2	15/11/2023	SAINT-LYS	338,67
3	15/11/2023	SAINT-LYS	589,40
TOTAL			1 283,87

Ces dettes, pour un montant total de 1 283.87 euros TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 1 283.87 €TTC.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 26 mars 2024

LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240315-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	44

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-15	19 mars 2024	04 AVR. 2024

Objet de la délibération	Provision pour dépréciation de créances ASSAINISSEMENT
--------------------------	--

**Séance du 26 mars 2024**

**L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 44** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

**Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain** : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Manon BRETAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provisions pour dépréciations de créances, en vertu du principe comptable de prudence.

Le montant de la dépréciation est calculé selon un pourcentage appliqué à l'état des restes à recouvrer (RAR) de plus de deux ans. Le pourcentage appliqué étant de 15 % et le montant des RAR correspondant étant de 158 958€ au 31/12/2023, la provision est égale à 23 844€.

Les provisions des budgets primitifs 2022 et 2023, 17 000€ et 14 000€ pour rappel, viennent en déduction de ce montant de 23 844€ pour le budget primitif 2024.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de constituer une provision au compte R7817 de 3 497,92€ sur le budget ASSAINISSEMENT 2024.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** l'ouverture d'une provision pour dépréciation de créances au compte R7817 du budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 3 497,92€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Rieumes, le 26 mars 2024  
Le Président,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240316-DE

Rechercher

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	44

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-03-16	19 mars 2024	04 AVR. 2024

Objet de la délibération	Admissions en non valeur - Budget ASSAINISSEMENT.
--------------------------	---

## Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt six mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 44** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Charlene BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Marie Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain REFUTIN, Christelle DELARUE LAIGO.

**Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain** : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 16** : Jocelyne DI MARE, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Jean-Marie PANIER, Gérard CAPBLANQUET, André COSTE, Thierry QUIOT, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Manon BRETTAR, Jean-François COMBES, Bernard COTTET, Michel DARIO, Pierre-Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-200076883-20240326-20240316-DE



Objet de la délibération

Admissions en non valeur - Budget ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les poursuites des débiteurs des créances assainissement, engagées par Monsieur le Receveur Syndical, s'étant avérées inopérantes, il y a lieu de prononcer en non valeur ces recettes pour un montant de 5 839,55 € TTC.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'admission en non valeur des recettes non recouvrées et dont les poursuites de Monsieur le Receveur Syndical ont été inopérantes pour un montant de 5 839,55 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 26 mars 2024

LE PRESIDENT,

